

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 130 (1985)
Heft: 9

Vereinsnachrichten: Assises annuelles des officiers du SCF

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nécessaire dans les domaines suivants: service de renseignements stratégique, conduite de la guerre électronique, formations de police de l'air de l'aviation et de ses systèmes de renseignement et de conduite, services de sécurité pour la protection de l'infrastructure de la «première heure».

Pour le surplus, le système de milice n'est pas encore parvenu au bout de ses possibilités. Nous devrons nous préoccuper de réduire le taux d'usure plus élevé dans une armée comme la nôtre que dans une armée de métier.

En ce qui concerne la validité de notre concept d'engagement, une appréciation réaliste de l'image future de la menace indique que la défense combinée devrait, même après l'an 2000, s'imposer comme la forme de combat idéale selon notre idée, mais

qu'il serait faux d'en faire une mécanique compliquée ou un dogme intangible.

Enfin, pour ce qui a trait à l'armement, nous n'éviterons pas l'achat répété de systèmes modernes. A côté de quoi nous aurons toujours à engager un très grand nombre de moyens simples, bon marché et de capacité moindre. Le choix et l'optimisation des moyens doivent être le résultat de recherches analytiques fondées sur le concept de système.

Il importe que nous nous donnions la peine de rendre notre défense combinée moins prévisible dans ses effets essentiels. A cet égard, il faut considérer que nos moyens peuvent être engagés offensivement pour accroître encore son efficacité.

J.-F. C.

Assises annuelles des officiers du SCF

Samedi 7 septembre s'est tenue en la salle du Grand Conseil à Lausanne l'assemblée générale de la Société suisse des chefs de service et chefs de colonne SCF qui siégeaient pour la dernière fois sous cette appellation.

Fondée le 6 février 1965, la société fêtait donc ses vingt ans d'existence en même temps que l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier prochain, de la réorganisation du Service complémentaire féminin en un Service féminin de l'armée. Cette mutation repose d'abord sur la modification, adoptée en juin 1984 par les Chambres fédérales, de la loi sur l'organisation militaire, puis sur le règlement d'exécution édicté par le Conseil fédéral en juillet dernier.

Ces mesures ne modifient pas la caractéristique fondamentale du service des femmes dans l'armée, le volontariat. Elles laissent également subsister la priorité des obligations familiales d'une femme sur

l'obligation de servir. En revanche, par toute une série de mesures techniques (identité des grades et aménagement des services quant à leur nature et à leur durée), elles visent à une plus grande intégration des femmes dans les unités et corps de troupe: c'est le principe du «partenariat» qui a présidé à ces modifications.

Forte aujourd'hui de 182 membres, la Société suisse des chefs de service et chefs de colonne SCF poursuit quant à elle sa mission d'étude des problèmes touchant au SFA et de perfectionnement hors du service de ses membres.

La RMS lui souhaite bon vent!